

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 23 OCTOBRE 2012

Convocations du 18/10/2012

Présents : Mmes MM. Robert TARDY ; Marc VERNAY ; Henri BENIERE ; Annie LAGNIET ; Bernadette CHAIZE ; Julien TARDY ; Isabelle VERNAY ; Bernard VILLEMAGNE .

Secrétaire : Annie LAGNIET

---

## Compte-rendu de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité

## Présentation par le BSH d'un matériel de damage :

En début de séance, les responsables du Bessat Sports d'Hiver ont présenté au Conseil municipal leur projet d'acquisition d'un matériel de damage dénommé « Cheval de fer »

C'est un petit appareil manipulable par une personne avançant à 6 km/h :

- pour damer et tracer des boucles sur des sites de repli en cas d'insuffisance d'enneigement sur les pistes balisées.
- pour permettre aux enfants ( 30 à 50 enfants ) de skier même quand le domaine de l'espace nordique est fermé sachant que le BSH est le dernier club de ski de fond de la Loire encadrant des enfants.
- les entrainements regroupent des enfants du Pilat : Le Bessat, Tarentaise, St Genest Malifaux, Bourg-Argental, Condrieu,

Le cheval de fer a un coût de 11 000€ selon le plan de financement réparti ainsi :

- le BSH participe à 5 000 €
- les subventions publiques : Mairie du Bessat et réserve parlementaire 2 500€
- les partenaires privés : 2 500€
- aide du Comité de Ski du Forez : 1 000€

Le BSH sollicite donc une subvention exceptionnelle de la mairie pour l'acquisition de cet engin .

## Subvention BSH :

Considérant que l'acquisition de ce matériel de damage permettrait un entraînement plus régulier pour les jeunes adhérents de ce club local et augmenterait ainsi leur motivation, le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Bessat Sports d'Hiver pour participer au financement de cette opération.

## Subvention AGC :

Approbation d'une subvention de 160,00 € à l'Association de Gestion de la Cantine pour sa participation au fleurissement de la commune.

## Redevance d'occupation du domaine public Télécom:

La commune doit percevoir directement la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les réseaux de télécommunications présents sur son territoire. Le montant des redevances est revalorisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier, suivant l'index TP01 publié mensuellement par le ministère chargé de l'Équipement. Le coefficient d'actualisation est égal à la moyenne de l'année de redevance sur la moyenne de l'année référence 2005. Pour recouvrer cette redevance, le Conseil municipal approuve l'émission d'un titre de recette chaque année à France Telecom.

## Régularisation des consommations d'éclairage public :

Chaque année, le SIEL facture à la commune les consommations d'éclairage public transmises par le fournisseur d'énergie. Or, ce dernier a présenté des consommations minorées en 2010 et 2011, cela a eu pour effet de reporter ces consommations sur l'exercice 2012 et de générer une importante augmentation des sommes à payer, à savoir 6 695,59 €. Le SIEL propose d'étaler cette dépense sur 2 exercices. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

## Frais de scolarisation année scolaire 2011-2012 :

Prise de connaissance du décompte faisant apparaître un coût pour la commune de 1 219 € par élève pour l'année scolaire 2011-2012. Ce coût est supérieur à l'année précédente en raison d'une baisse d'effectifs des

élèves. Approbation des frais à recouvrer pour un montant forfaitaire de **760 €** par an et par enfant pour les élèves scolarisés à l'école du Bessat et issus des communes voisines ne disposant pas d'école.

### **Chèques cadeaux du personnel :**

Considérant que la Poste propose des produits de type « chèques cadeaux » à utiliser chez différents partenaires, le Conseil municipal décide d'offrir pour les fêtes de fin d'année, des chèques cadeaux d'une valeur de 45,00 € à chacun des six employés municipaux.

### **Emploi saisonnier :**

Création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 30 avril 2013 afin de permettre si nécessaire, le recrutement d'un agent contractuel qui puisse seconder l'employé communal pour assurer le service de déneigement des voies.

### **Débat sur le PADD :**

Dans le cadre de la révision du POS, introduction du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable au sein du Conseil municipal qui se poursuivra jusqu'à l'arrêté du projet.

### **Compte-rendu des commissions :**

#### **Voirie :**

- Les travaux d'aménagement du chemin de Sagne du Blanc sont programmés pour début novembre.
- L'enrobé de la route des Palais a été fait en octobre.
- Les 5 espaces containers ont été réalisés par l'entreprise Dis'vert et seront subventionnés par la Communauté de communes pour un montant de 1 250€ sur une dépense totale de 3 751 €.
- Réponse au référendum sur l'extinction de l'éclairage public : 85 réponses : 1 négative, 84 positives dont 2 avec réserves. Le cout prévisible pour l'installation serait de 5 342 € : refaire les armoires électriques, les horloges astronomiques, etc... Le retour sur investissement serait d'environ 6 ans pour une coupure de six heures.

#### **Vie locale :**

- L'assemblée générale de la cantine a eu lieu le 9 octobre.
- Le repas de Noël des anciens est prévu le 15 décembre 2012. Les restaurateurs ont été sollicités pour transmettre une proposition sur la base de 21/23 euros avant le 31 octobre.

#### **Urbanisme :**

- Les travaux du gîte sportif ont été interrompus provisoirement suite au recours de tiers.

### **Questions diverses :**

- **CCMP Commission Culture Social :**
  - La subvention pour « jazz au sommet » pourrait être annulée car sur 7 représentations 6 ont eu lieu sur le canton de St Genest Malifaux, donc absence de parité sur les 2 cantons.
  - La CCMP a versé 4 200€ de subventions sur les 7 500 € prévus, pour les associations qui en ont fait la demande ( projet intercommunaux)
  - Intervention de Mme Mellado , coordinatrice du CG42 pour les personnes en perte d'autonomie : La Maison Loire autonomie est un concept qui intègre les CLIC (comités locaux information coordination), la MDPH et le service handicap. Elle est aussi une plateforme téléphonique : 04 77 49 91 91 pour les 30 relais de l'antenne Gier Pilat. Christelle Michel assure une permanence sur les communes de Bourg -Argental et St-Genest-Malifaux et sur rendez vous pour les autres villages.
- Cérémonie du 11 Novembre à 11 heures devant le monument aux morts.

La séance est levée à 23 heures.

**Prochaine réunion :** Mardi 27 novembre 2012 à 20 heures

Affiché le 30 octobre 2012

Le Maire,